

## AXE 1 : PENSER LA DEMOCRATIE

Travail en autonomie

Questions sur les documents :

### Jalon 1 : Une démocratie directe mais limitée : être citoyen à Athènes (diaporama A)

1- Comment s'est progressivement installée la démocratie à Athènes ?

La démocratie s'installe à Athènes après une période d'oligarchie puis de tyrannie en 508 av. J-C. Une succession de réformes font évoluer le régime politique en élargissant la représentativité des citoyens. Les grands réformateurs sont Solon, Clisthène et Périclès.

2- Comment et où les citoyens exercent-ils leur pouvoir ?

C'est une démocratie où le peuple exerce sa souveraineté directement : à l'Ecclesia et indirecte par le choix de représentants. Les stratèges sont élus mais certaines magistratures sont tirées au sort : la Boulè, l'Héliée.

3- Pourquoi utiliser le tirage au sort ?

Le tirage au sort est gage d'égalité pour les grecs

La photographie du vase montre aussi l'intervention des dieux dans le tirage au sort : on peut donc imaginer que les meilleurs sont tirés au sort.

4- Texte 1 : atouts et dérives de la démocratie

Rechercher qui est Hérodote.

Hérodote est un historien grec, né à Halicarnasse, il vécut à Athènes (vers 485 av. J-C – 425 av. J-C) où il rédigea les Histoires relatant les guerres médiques entre les Grecs et les Perses. Il s'intéresse aussi à la vie politique des cités grecques.

Quels sont les atouts de la démocratie ? Quelles sont ses dérives qui font préférer l'oligarchie ?

### 1 Atouts et dérives de la démocratie

À la suite d'un coup d'État en Perse contre le tyran Smerdis, les responsables se réunissent pour savoir quelle est la meilleure forme de gouvernement à adopter. À travers ce dialogue fictif entre Perses, c'est un débat entre les Grecs qu'Hérodote nous livre. Otanès commence et présente le régime démocratique.

« [...] Le gouvernement du peuple, tout d'abord, porte le plus beau de tous les noms : isonomia [égalité des droits civils et politiques]. Puis, il ne s'y fait rien de ce que fait le monarque : on y obtient les magistratures par le sort, on y rend compte de l'autorité qu'on exerce, toutes les délibérations y sont soumises au public. J'opine donc pour que nous renoncions à la monarchie et que nous élevions le peuple au pouvoir ; car c'est dans le nombre que tout réside. »

[...] Mais Mégabyse voulait que l'on confiât les affaires à une oligarchie ; il disait : « Ce qu'a dit Otanès conseillant d'abolir le régime tyrannique, tenez-le pour dit par moi aussi ; mais, quand il vous pressait de déférer au peuple le pouvoir, il s'est écarté de l'avis le plus sage. Car il n'est rien de plus insolent qu'une multitude bonne à rien. Et, à coup sûr, échapper à l'insolence d'un tyran pour choir dans celle d'une populace effrénée est chose qu'on ne saurait tolérer. L'un, s'il fait quelque chose, le fait en connaissance de cause ; l'autre n'est pas même capable de cette connaissance. Comment en effet l'aurait-elle, n'ayant pas reçu d'instruction ni rien vu de bien par elle-même, bousculant les affaires où elle se jette sans réflexion, pareille à un fleuve torrentueux ? [...] Choisissons un groupe d'hommes parmi les meilleurs, et investissons-les du pouvoir ; car certes, nous serons nous-mêmes de leur nombre, et il est dans l'ordre de la vraisemblance que les hommes les meilleurs prennent les meilleures décisions. »

Hérodote, *Enquêtes*, III, 80-82, 5<sup>e</sup> siècle av. J.-C., trad. Ph.-E. Legrand, Éd. Les Belles Lettres, 2003.

Isonomie : égalité des citoyens devant la Loi

Les magistrats sont contrôlés – Il existe l'ostracisme qui permet d'éloigner un citoyen dangereux pour la démocratie.

Les décisions sont prises en public et à la majorité. Il n'y a pas de risque de « triche », d'usurpation de pouvoir.

Le peuple est incontrôlable et excessif, surtout s'il n'a pas d'instruction.

Mépris envers les plus pauvres, les moins instruits.

Les décisions doivent être prises par « les meilleurs » : ceux qui savent et de se laissent pas emporter  
= oligarchie : gouvernement pas un petit nombre

## Un regard contemporain

La formule qui figure le plus souvent en tête des décrets athéniens, *edoxe tô demô* (le *démos* a décidé), témoigne que la souveraineté, le pouvoir de décision, réside dans le vote de l'assemblée des citoyens. Mais il va de soi que les citoyens ne siégeaient pas tous sur la Pnyx. On a évalué à 9 000 le nombre de ceux qui pouvaient s'y rassembler. Autrement dit, les décisions n'étaient prises que par un quart environ des citoyens. [...] Prendre la parole devant une foule de plusieurs milliers de personnes impliquait une maîtrise de la parole, ce qui explique que l'on ait très vite tenu les orateurs comme un élément essentiel du système démocratique, comme des « professionnels » de la politique, dont la mission était de guider le *démos*. D'où le terme de « démagogue », qui n'avait pas à l'origine de sens péjoratif [...], dans la mesure où, pour s'assurer l'appui du *démos*, les orateurs chercheront d'abord à lui plaire. [...] Ces orateurs formaient, avec les stratèges, une classe politique distincte de la masse des citoyens.

Claude Mossé, *Regards sur la démocratie athénienne*,  
© Perrin (Place des éditeurs), 2013.

En réalité tout le peuple n'est pas citoyen et seulement une partie des citoyens participaient réellement (malgré le *misthos*)

Les décisions sont prises à l'assemblée après avoir écouté des orateurs. Prendre la parole et convaincre une foule nécessite des compétences.

= les démagogues.

Risque d'avoir des « politiciens professionnels »

## Jalon 2 : Participer ou être représenté : Benjamin Constant, « Liberté des Anciens, liberté des Modernes »

1- A quelle période historique a vécu Benjamin Constant ? Quels sont ses engagements politiques ? Benjamin Constant (1767-1830) s'est engagé pendant la Révolution pour défendre la République, puis Napoléon. Il s'oppose à l'Empire et devient sous la Restauration l'un des députés libéraux : c'est-à-dire défenseur des libertés.

### 2 La « liberté des Anciens », désormais dépassée ?

La liberté des Anciens consistait à exercer collectivement, mais directement, plusieurs parties de la souveraineté toute entière, à délibérer, sur la place publique, de la guerre et de la paix, à conclure avec les étrangers des traités d'alliance, à voter les lois, à prononcer les jugements, à examiner la gestion des magistrats, à les faire comparaître devant tout le peuple, à les mettre en accusation, à les condamner ou à les absoudre; mais en même temps que c'était là ce que les Anciens nommaient liberté, ils admettaient comme compatible avec cette liberté collective l'assujettissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble. Vous ne trouvez chez eux presque aucune des jouissances faisant partie de la liberté chez les modernes. Toutes les actions privées sont soumises à une surveillance sévère. Rien n'est accordé à l'indépendance individuelle, ni sous le rapport des opinions, ni sous celui de l'industrie, ni surtout sous le rapport de la religion.

Benjamin Constant,  
*De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1819.

2- Texte 2 :

A quelle démocratie ancienne fait-il référence ? Comment décrit-il son mode de fonctionnement ?

La démocratie athénienne :

En vert => ecclesia

En rouge => contrôle des magistrats / ostracisme

En jaune => jugement de l'Héliée

Retrouvez dans le texte les éléments étudiés dans le Jalon 1 (organigramme)

Quelle est sa principale critique ?

Pour B. Constant la démocratie athénienne ne permettait pas l'expression des libertés individuelles, puisque tout était soumis à la collectivité : la cité.

3- Texte 3 : En quoi consiste la liberté des modernes ?

La représentation des citoyens les dispense-t-elle de s'impliquer dans la vie politique ?

### 3 La représentation, condition de la « liberté des Modernes »

La liberté des modernes, c'est pour chacun le droit de n'être soumis qu'aux lois, de ne pouvoir être ni arrêté, ni détenu, ni mis à mort, ni maltraité d'aucune manière, par l'effet de la volonté arbitraire d'un ou de plusieurs individus. C'est pour chacun le droit de dire son opinion, de choisir son industrie et de l'exercer, de disposer de sa propriété, d'en abuser même; d'aller, de venir sans en obtenir la permission. C'est, pour chacun, le droit de se réunir à d'autres individus, soit pour conférer sur ses intérêts, soit pour professer le culte que lui et ses associés préfèrent, soit simplement pour remplir ses jours d'une manière plus conforme à ses fantaisies. Enfin, c'est le droit, pour chacun, d'influer sur l'administration du Gouvernement, soit par la nomination de tous ou de certains fonctionnaires, soit par des représentations, des pétitions, des demandes, que l'autorité est plus ou moins obligée de prendre en considération.

Benjamin Constant,  
*De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1819.

C'est la liberté individuelle contre l'arbitraire. On a ici une référence à l'Habeas Corpus (1679 en Angleterre) : on ne peut être détenu sans jugement.

Enonciation de toutes les libertés individuelles : opinion, aller et venir, réunion, religion ... et le droit à la propriété.

Droit de tous les citoyens d'intervenir et de participer à la vie politique : nomination des fonctionnaires, élection de représentants, pétitions etc.

4- Photos : Comment B. Constant par ses actes est-il favorable à la représentation nationale ?

En France quel lieu symbolise cette forme démocratique ?

B. Constant s'est lui-même impliqué dans la vie politique. Il défend l'idée que le citoyen doit intervenir dans la vie politique même si les députés le représentent. En France la chambre des députés symbolise la démocratie représentative.

Actuellement l'assemblée nationale est au Palais Bourbon (comme à l'époque de B. Constant)

5- Texte 6 : Voter c'est abdiquer

Rechercher qui est E. Reclus ?

Elisée Reclus (1830-1905) est un géographe libertaire et militant anarchiste. Il est libre penseur et refuse d'appartenir à un courant de penser. Il était très méfiant envers l'idée de progrès. C'est sans doute l'un des premiers géopoliticiens (sans le dire). Il défendait en particulier l'abolition des frontières et des nations.

Expliquez le titre du document. Quels sont les arguments d'E. Reclus ?

Pour lui voter c'est donner sa souveraineté pour un moment à un représentant :

- Or ce représentant va garder cette souveraineté le temps du mandat électoral. Il peut donc en faire ce qu'il veut, sans que le citoyen puisse agir.
- Ces représentants peuvent être « incapables et des traîtres futurs »
- Ils sont élus pour écrire les lois, donc sont au-dessus d'elles.
- Ils finissent par être là pour faire obéir les citoyens

Montrez que la démocratie représentative voulu par B. Constant a aussi ses limites ?

Si l'on suit le raisonnement d'E. Reclus, la démocratie représentative devrait être contrôlée afin que les citoyens puissent avoir un droit de regard sur leurs élus. Par ailleurs B. Constant défend les libertés mais jamais l'égalité ou le bien commun. Cette démocratie représentative semble finalement au service de l'individu.

Cherchez des exemples dans l'actualité qui pourraient illustrer ces propos.

- On peut citer des interrogations sur les mandats électoraux qui amènent des hommes et des femmes au pouvoir et qui ensuite n'appliquent pas le programme pour lequel ils sont élus.
- On peut s'interroger sur les cas où le peuple n'est plus d'accord avec ses élus et manifeste.
- On peut s'interroger sur l'équilibre entre respect des libertés individuelles et bien commun.

Attention à ne pas donner d'avis trop personnels et tranchés. Ce sont des questionnements en nuances, sur un système de plus en plus répandu dans le monde mais aussi en crise. Des idées alternatives émergent : assemblées locales, référendum d'initiative populaire ...)